

• Contribution à l'amélioration de la technologie au Canada et

offrir des avantages directs et indirects.

Le Comité reconnaît qu'un objectif avoué du programme énergétique national (P.E.N.) présenté en octobre 1980, consiste à tendre vers la sécurité des approvisionnements et l'indépendance énergétique; à cette fin, le prix de référence du pétrole extrait par les méthodes de récupération améliorée a été fixé à \$30 le baril.

Nous accueillons favorablement cette mesure qui reconnaît la règle que pour jouer la récupération améliorée dans la réalisation des objectifs du P.E.N. D'après les témoignages présentés au Comité, nous devons cependant que le prix de référence fixé, ajouté à d'autres aspects du P.E.N. incitera à accroître le recours aux méthodes de récupération améliorée.

La mise en oeuvre de ces méthodes constitue une entreprise très risquée qui, pour être rentable, nécessite un climat commercial favorable et doit assurer des recettes suffisantes aux producteurs. Or, l'impression actuelle entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la question des ressources naturelles favorise le climat d'incertitude et nuit à l'expansion de la récupération améliorée.

Les témoignages présentés au Comité mènent à la conclusion que les méthodes de récupération améliorée présentent des risques comparables à ceux associés aux méthodes d'exploitation des sables bitumineux, notamment au cours des premières années, alors que les coûts sont élevés et que le succès des méthodes de récupération est incertain.

L'ensemble des témoignages laisse entendre clairement que d'autres mesures sont requises dans la conjoncture actuelle afin de favoriser l'expansion de la récupération améliorée du pétrole. Le Comité est d'avis qu'un examen des coûts et des facteurs économiques en jeu conduira à la même conclusion. En conséquence, le Comité recommande: